



COMPTE RENDU DE REUNION

de Terre de Solidarité du 27 avril 2016

Membres de TdS présents : Maryline BRIAND, Valérie FORME, Véronique MARTIN, Serge NICOLE (vice-président), Vittorio SERIO, Aude TAHON, Gwenaël HEMERY (secrétaire), François FRESNAIS (président), Frédérique EYRAUD (secrétaire adjoint), Chantal LUMINEAU (commission indépendante), Yannick GEOFFROY (commission indépendante TdS Censeur).

Invités : Sophie AUDUGE (Directrice des opérations AAF), Nicole CRESTOU (membre du CA AAF), Nicolas DARRAS (Directeur administratif et financier AAF)

Membres de TdS excusés : Sébastien PANIS (trésorier), Sébastien ROUEN, Catherine Leduc, Marie-Pierre CHARPAIL, Ruta POCEVICIUTE-CAUSSAT, Hélène JOUS.

Invités excusés : Alain CAVIN, Jean-Claude SIGNORET

Rédactrice : Gwenaël HEMERY

Cette réunion a été programmée pour clarifier la situation du fonctionnement de TdS. Les nouveaux membres de TdS élus en octobre 2015 se posent des questions sur la cohabitation de Terre de Solidarité (TdS), la Commission Intérimaire (CI) mise en place après la crise de TdS en 2015 ainsi que le nouveau projet de Commission Statutaire Social Solidarité (CSSS) de AAF.

Après les explications apportées par Serge Nicole et les membres AAF de TdS présents sur les différences entre ces 3 structures : TdS, CI et CSSS, il s'avère que ces outils d'aide d'urgence seraient complémentaires. En effet, la CSSS s'appuiera principalement sur du mécénat pour soutenir les cas les plus graves. De plus, cette commission sera contrainte par un dispositif financier très structuré et réglementé au niveau de l'État. Certains aspects de la solidarité et de l'urgence ne pourront pas y être traités. TdS, restant une structure plus libre, moins contrainte par des règles d'État et donc plus réactive, elle reste indispensable dans le champ de la solidarité.

Enfin AAF souhaite conserver la Commission Intérimaire pour pouvoir traiter des dossiers qui leur arrivent directement de personnes hors statuts de TdS, pour se prémunir de problèmes liés à des conflits potentiels et pour expérimenter la pratique de la solidarité de la future CSSS.

AAF nous confirme qu'il n'y avait jamais eu de volonté de dissoudre TdS et que son existence fait partie intégrante de l'histoire et de la volonté d'AAF.

En ce qui concerne le fonctionnement de TdS, il reste inchangé pour le moment même si le contexte peut amener à une réflexion sur l'évolution de l'association. Les fonds de TdS sont toujours disponibles en cas de demande d'aide. La transparence entre la CI et TdS est souhaitée et approuvée par les deux partis.

Détails des échanges (minutes)

La séance débute à 14h par la présentation des participants à l'invitation du président François Fresnais. Entre autre, Nicole Crestou stipule qu'elle a été suppléante à TdS pendant longtemps.

Serge Nicole revient sur l'historique des réunions de TdS et explique une règle appliquée à AAF pour leur délégation des membres de TdS : il faut que les membres fassent partie du CA de AAF pour être délégué TdS. Serge Nicole indique une autre règle jusque-là appliquée à AAF qui est que lorsque l'alternance de la présidence de TdS revient à AAF, cela a toujours été le président de AAF qui a endossé ce rôle. Donc pour AAF, les membres de TdS sont nommés par le CA d'AAF.

Serge Nicole explique qu'il a vécu la période de sa présidence à la tête de Terre de Solidarité comme un moment de complicité entre tous les membres du CA de TDS, de fierté, sans clivage CNC/AAF jusqu'en 2015, ce qui importait était la mission de solidarité et le traitement des dossiers.

Après les présentations, François Fresnais informe que même si cela a pris du temps, les modifications de composition du CA de TdS et de siège social ont été enfin déclarées. François Fresnais explique que TdS a du mal à trouver sa place au côté de la commission intérimaire (CI) et du nouveau projet de CSSS de AAF. Peut-être que cette question n'a pas lieu d'être mais les membres de TdS (issus du CNC) ont besoin de comprendre les projets de AAF et besoin de réponses. C'est pour cela que François Fresnais a sollicité cette réunion.

Le nouveau pôle solidarité à AAF est une belle ambition mais ne va-t-on pas se marcher sur les pieds ? Ne fera-t-il pas doublon avec TdS ? Cela ne sera-t-il pas source de mal entendus ? Est-ce que AAF voit un problème à la co-existence de ces 2 et bientôt 3 structures ?

François Fresnais voit 3 possibilités pour le futur :

- soit on travaille en parallèle
- soit ensemble dans la même structure
- soit complètement séparément

2015 a été une année difficile mais François Fresnais souhaite que les nouveaux membres de TdS n'en soient pas tenus pour comptables, ils se sont portés volontaires à TdS uniquement pour travailler sur la solidarité et qu'il est nécessaire de tourner la page. La 3e solution, celle de travailler séparément, n'est pas ce que François Fresnais souhaite. Il fait remarquer que presque les 2/3 des participants à cette réunion sont céramistes, souvent affiliés à AAF et au CNC et qu'il devrait donc être possible de faire quelque chose ensemble. Peut-être, peut-on trouver un équilibre entre TdS et la future CSSS ? Est-ce que les dossiers peuvent être répartis entre ces 2 structures en fonction de leur nature ?

Chantal Lumineau tient à préciser qu'elle a démissionné en tant que censeur du CNC du fait du manque de respect que celui-ci avait pour Chantal et Yannick après l'AG du CNC d'octobre 2015. Manque de respect qui perdure à la lecture des courriers du président du CNC aux associations de ce printemps. Dans ces conditions, Chantal Lumineau ne souhaite pas représenter le CNC.

Serge Nicole remercie François Fresnais d'avoir ouvert les questions et le débat, et d'avoir exprimé les ressentis face à la situation. Il expose alors le ressenti du côté AAF. Il rapporte que lorsqu'une demande de réunion en février 2016 a été faite par le CNC, AAF a reçu avec confiance le CNC. A la suite de quoi, AAF a eu le désagrément d'apprendre par hasard qu'un compte-rendu unilatéral de cette réunion avait été écrit et adressé dans toutes les associations du CNC sans avoir été présenté à AAF pour qu'il puisse donner son avis sur la véracité des dires rapportés dans ce compte-rendu. Dires que AAF réfute. La diffusion de propos mensongers et insultants envers AAF n'est pas de nature à entretenir les relations de confiance nécessaires entre partenaires.

Serge Nicole explique que le CA de AAF endosse une mission qui est de porter les enjeux de la profession depuis des décennies. Les administrateurs d'AAF portent la responsabilité du pilotage du secteur des métiers d'art. C'est une mission pas un choix. De plus il y a une adéquation totale entre le CA de AAF et les membres issus de AAF dans le CA de TdS. Donc la solidarité est un aspect crucial pour AAF. Le projet de la structuration du secteur des Métiers d'Art vient de loin et c'est ce que voulait nos prédécesseurs. C'est un projet en mouvement et qui concerne tous. Année après année, il y a des évolutions statutaires pour développer le projet global qui sont des étapes de la structuration du secteur. Quand l'année dernière AAF a modifié ses statuts, il n'était pas programmé une nouvelle évolution statutaire l'année suivante qui concernerait le champ social. L'évolution se faisant au fur et à mesure. Donc en juin dernier, AAF ne savait pas ce qui allait se passer avec la crise à TdS. Il n'avait alors pas encore prévu d'intégrer le champ social dans les statuts. Ce n'est qu'après la mise en place du nouveau conseil d'administration en septembre et la réflexion qui a suivi que le projet de commission sociale est apparu. Investir le champ social étant la base d'une représentation syndicale et AAF étant la représentation syndicale du secteur des métiers d'art, il se doit d'avoir un volet social. TdS fait partie de l'histoire de AAF et il n'a jamais été question de l'évincer.

AAF ne voit pas pourquoi TdS ne serait pas compatible avec la nouvelle commission statutaire. De plus, elle n'existe pas encore, il faut d'abord qu'elle soit votée puis mise en place, ce qui peut prendre plusieurs années. Il y aura des salariés aussi, mais pas tout de suite. Pour le moment, AAF et TdS peuvent très bien fonctionner en parallèle, comme cela a toujours été le cas jusqu'à maintenant, précise Serge Nicole. Par le passé, le Fond d'Aide d'Urgence de AAF pouvait compléter les aides de TdS. La CSSS est un peu différente et viendrait combler un manque dans la solidarité : trouver des fonds auprès de mécénats pour permettre une aide conséquente concernant l'ensemble des professionnels du secteur de façon globale. Ce serait aussi une aide d'urgence au-delà des accidents de la vie ponctuels.

Depuis un an, la CI qui a remplacé le Fond d'Aide d'Urgence, a été en particulier une commission qui a permis d'expérimenter le projet de CSSS.

*

François Fresnais revient sur des problématiques concrètes à TdS depuis octobre 2015 : pourquoi n'a-t-on reçu aucun dossier de demande d'aide à TdS ? Est-ce que la CI a reçu des nouveaux dossiers ?

On lui répond que la CI n'a pas reçu de nouveau dossier dans cette période. La CI a traité le suivi de dossiers d'aide dans la continuité des dossiers initiés au printemps.

Nicole Crestou demande pourquoi la CI a continué d'exister alors qu'un nouveau CA de TDS avait été élu en octobre 2015 ?

Serge Nicole répond que la CI a pris le relais de TDS pendant la crise, que le Fond d'Aide d'Urgence d'AAF existait auparavant et cohabitait avec TDS en harmonie. Maintenir la CI est une mesure de sagesse et de prudence dans cette période intermédiaire où de nouvelles formes de solidarité pour l'ensemble du secteur des métiers d'art sont en train d'être imaginées.

Yannick Geoffroy de son côté, explique l'absence de dossier envoyés à TdS par le fait que les gens n'oseraient plus demander à TdS, ayant entendu les rumeurs sur la crise à TdS. Il dit que peut-être la lente mise en place de la nouvelle adresse de Terre de Solidarité sur le site du CNC serait aussi en cause.

Frédérique Eyraud informe qu'à D'Argiles, les adhérents sont au courant de qui contacter en cas de problème. Elle reporte aussi qu'en moyenne il y avait 10 à 12 dossiers par an d'où le questionnement des nouveaux membres de TdS puisque rien n'est arrivé en 6 mois.

François Fresnais trouve cela toujours étrange puisque, dans le temps, la majorité des dossiers arrivaient directement à TdS.

Serge Nicole explique que le Fond d'Aide d'Urgence AAF, qui est traité depuis le printemps 2015 par la CI a toujours aussi reçu des dossiers. La majorité des dossiers passaient par le CNC car AAF ne voulait pas faire de « pub » pour les aides et faisait remonter les dossiers à TdS. Donc, s'il n'y a pas de dossiers en ce moment c'est un autre problème. Mais ces demandes ont toujours été très fluctuantes dans le passé. Il y a déjà eu des périodes comme cela succédant à des périodes où de nombreuses demandes pouvaient arriver d'un coup. Aujourd'hui les flux de demandes sont ouverts des deux côtés (AAF et CNC) et il ne devrait pas y avoir autant de différences. François Fresnais pointe les problèmes qui pourraient émerger de 2 structures fonctionnant en parallèle :

- doublons
- traitement différent des dossiers d'une structure à l'autre
- « mise en concurrence »
- perte d'énergie
- traitement de dossier par TdS uniquement de céramistes, ce qui est contraire à ses statuts.

Aude Tahon tient à souligner qu'aujourd'hui les 2 structures pourraient être construites ensemble, mais que les membres dirigeants du CNC n'adoptent pas les attitudes adaptées pour améliorer les relations. Les problèmes de 2015 n'ont pas tous été réglés en octobre 2015 et donc il est difficile d'avancer dans ce contexte-là. Aude Tahon demande quelle est la vision du CNC car AAF ne souhaite pas travailler sans connaître le positionnement exact de leur partenaire.

L'assemblée souhaite globalement entrer en discussion et redémarrer sur de bonnes bases pour TdS, mais les membres de AAF attendent aussi le respect de la part de leur partenaire et voudrait reprendre confiance. Car TdS est une aventure commune CNC/AAF et AAF souhaite la conserver.

Vittorio Serio dit qu'il faut continuer à travailler en parallèle (CI/TdS) en attendant que les problèmes potentiels internes au CNC soient réglés.

Yannick Geoffroy évoque l'épisode malheureux arrivé lors de l'AG du CNC où il n'a pas pu avoir la parole en tant que représentant de la CI pour évoquer la crise de TDS.

François Fresnais demande si dans ces conditions et ce climat tendu, il ne faudrait pas mettre TdS en veille.

Aude Tahon lui répond que non, si des dossiers arrivent à TdS, ils peuvent être traités. Cependant, elle pose le problème de la cotisation des adhérents à TdS qui ont du coup l'impression de prendre comme une assurance d'aide d'urgence. Alors que même quelqu'un qui ne cotise pas devrait avoir droit à la solidarité.

François Fresnais répond que la « mise en valeur » de la cotisation mis en place au CNC pour TdS sert aussi à ce que les céramistes sachent que la solidarité existe et que c'est important. Il ajoute qu'en général même si une personne en difficulté n'était pas adhérente, son dossier était quand même traité après lui avoir expliqué l'importance de la cotisation pour la solidarité.

Nicole Crestou raconte qu'en région PACA le bol de la solidarité a été remis en place.

Gwenaël Hémerly demande si le budget de TdS est toujours opérationnel en cas de dossier à traiter. On lui répond que oui, comme cela a été voté en octobre 2015 pour le budget 2016 de TdS. Les cotisations ont été versées conformément aux statuts de TDS qui est aujourd'hui parfaitement opérationnel.

Maryline Briand soulève le cas d'un collègue qui a demandé une aide et demande s'il l'a obtenu ? Les membres de la CI répondent que non car il était trop tard, son entreprise avait déjà fait faillite. D'où l'importance d'un fond qui doit aider en amont/en prévention des urgences, avant le dépôt de bilan. D'où le projet de CSSS d'AAF.

*

Sophie Audugé expose le projet de commission statutaire social-solidarité de AAF.

La CI et TdS sont très différents du projet. La commission statutaire social-solidarité s'articulerait autour de 3 points :

- Une mission d'information, de conseils et de prévention.
- Une mission d'études sur lesquelles seront basées les revendications que la chambre syndicale portera auprès des pouvoirs publics.
- Une mission d'aide d'urgence pour nos collègues en difficulté - elle pourra s'appuyer sur la création d'un fonds de dotation dédié.

Le 3ème point serait plutôt une mission de *secours* que d'urgence. Ouvert à l'ensemble des professionnels adhérents et non adhérents. Les besoins financiers pour répondre aux besoins d'un périmètre aussi élargi, peuvent être potentiellement élevés. C'est pour cette raison que le conseil d'administration d'AAF a opté pour la création d'un fonds de dotation alimenté notamment par du mécénat. Ce type de fonds répond à un cadre législatif contraint qui n'offre pas la souplesse de TdS ou de la CI d'AAF. De plus il faudra du temps pour alimenter le fonds, cela prendra plusieurs mois et sans doute plusieurs années pour faire connaître le fonds aux mécènes et recueillir des fonds. Certains aspects de la solidarité et de l'urgence ne pourront donc pas y être traités et il y aura toujours besoin de TdS comme structure plus libre, moins contrainte par des règles d'État et donc plus réactive. Ce nouveau projet solidarité d'AAF n'a pas pour effet direct de se substituer à TdS. TdS est considéré de l'avis général comme nécessaire et utile.

Sophie Audugé a plutôt le sentiment qu'une désinformation a été faite par les membres du CNC auprès des associations du CNC, pour alimenter une inquiétude quant à la pérennité de TdS du fait de ce projet de prise en charge par AAF d'une solidarité élargie. La diffusion de compte rendu unilatéral mensonger et insultant envers AAF, sans qu'AAF puisse en avoir connaissance n'est pas acceptable dans une relation de respect entre partenaires. C'est une attitude qui conduit à rompre le dialogue.

Valérie Forme trouve insupportable d'avoir à se justifier alors que AAF est de bonne volonté et souhaite que TdS continue.

Aude Tahon revient sur la crise à TdS, les problèmes d'échange de courrier et demande si le CNC se pose la question de l'existence de TdS et comment il voit son avenir, ce qu'il souhaite en faire ?

Yannick Geffroy précise que certaines associations de céramistes risquent de quitter le CNC prochainement car l'attitude du CNC envers AAF n'y est pas approuvée.

Valérie Forme résume la situation en disant que ce n'est pas AAF qui souhaite la fin de TdS mais que c'est le CNC qui est en train de tuer TdS.

*

Gwenaél Hémerly présente le problème des archives du secrétariat qu'elle n'a pas alors que dans son autre association où elle est également secrétaire elle a des dossiers avec les anciens CR de réunions et des AG, les changements dans les statuts, les déclarations de modifications, etc....

Nicolas Darras lui répond que la déclaration pour TdS a été faite lorsque François Fresnais lui en a fait la demande et qu'il ne fallait pas utiliser les défauts de secrétariat à TdS comme prétexte de dysfonctionnement de la structure.

En ce qui concerne les archives, un classeur sera remis à la secrétaire par Nicolas Darras et un double sera gardé au sein de AAF. Par contre pour des raisons de confidentialités, les archives des dossiers de demandes ne seront pas transmis.

*

François Fresnais revient la question du doublon entre CI et TdS. N'est-ce pas une perte d'énergie ?

Valérie Forme rétorque que non puisque si une personne n'est ni adhérente à AAF ni à CNC elle peut quand même venir demander de l'aide à la CI et ne peut pas le faire à TdS. Donc il est important que la CI et TdS fonctionnent en parallèle.

Aude Tahon suggère de réfléchir à comment envisager l'évolution des statuts de TdS peut-être mais avec le temps.

François Fresnais résume alors : « on fixera les règles en marchant ». Il souhaite un effort de transparence réciproque entre les deux structures pour éviter les dysfonctionnements.

Vittorio Serio répète que AAF a une fonction sociale obligatoire en tant que syndicat des métiers d'art. Et que donc une commission statutaire est exigée.

Serge Nicole précise que AAF va mettre en place un outil informatique dans le futur pour éviter les doublons de dossiers.

François Fresnais demande alors si lorsque la commission statutaire sociale solidarité va être mise en place, la Commission Intérimaire va continuer?

Sophie Audugé répond que oui, pourquoi pas, puisqu'elles sont différentes.

Vittorio Serio affirme que plus il y a de solidarité et de lieux pour traiter l'aide, mieux c'est.

Serge Nicole indique qu'actuellement la visibilité est insuffisante sur la façon dont les choses se mettront en place. Un équilibre se construira dans le réel des situations que nous découvrirons à mesure, ce qui permettra de trouver les bonnes solutions.

*

Nicole Crestou : « Quand une demande arrive à AAF, qui la traite ? »

Serge Nicole explique que de plus en plus et depuis des années, la plupart de demandes d'aides arrivent à partir de l'équipe salariée. Et les dossiers sont aussi parfois instruits directement par un membre de l'équipe. Depuis la mise en place de la CI, les dossiers ont été transmis à ses membres, Yannick et Chantal, qui en assurent le fonctionnement quotidien, et qui instruisent les dossiers.

Nicole Crestou remarque alors qu'à TdS, il a un parrainage direct des personnes en demande d'aide. Il y a un suivi personnel.

Serge Nicole confirme que l'identité culturelle des rencontres de professionnels sur les expositions, marchés, etc. au sein des associations membres du CNC est forte. Que cette entre-aide de terrain ne peut être remplacée par une structure syndicale qui est par nature plus impersonnelle. TdS/CI et Commission statutaire social-solidarité sont donc complémentaires. AAF se construit en partenariat avec les structures de terrain, locales et animées par leur singularité, pas en absorbant les institutions, les projets ou les idées.

Les membres CNC de TdS indique qu'ils débutent et que le fonctionnement de TDS est très nouveau pour eux. Sophie Audugé et les membres AAF indiquent que AAF est à la disposition des membres de TdS et que s'ils ont des questions à propos de dossiers, ils peuvent se tourner vers l'équipe d'AAF, Nicolas Darras en référent, pour obtenir des réponses, de l'aide ou un retour d'expérience. Du côté CNC, si il n'y a pas de demande de dossiers d'aides, c'est peut-être qu'il faudrait communiquer à nouveau.

Valérie Forme pense que la sécurité est qu'il y ait 2 structures (CI et TdS) en parallèle étant donné les conflits qui peuvent éclater entre les personnes et les problèmes de fonctionnement que cela peut engendrer. Donc, si il y a un problème la 2^{ème} structure peut reprendre tout de suite la relève.

Serge Nicole conclut en estimant que TdS doit rester un terrain neutre et privilégié de la solidarité, un espace réservé en dehors des questions idéologiques. Les débats et discussions entre CNC et AAF ne doivent pas entrer en compte dans son fonctionnement.

François Fresnais lève la séance à 16h45.

